

jetions un regard sur tous les monastères détruits, les maisons de bienfaisance fermées, les Ordres religieux expulsés ? ”

Le *Moniteur de Rome* termine en déclarant que l'Eglise vivant, sous un tel régime, a le droit et le devoir de demander des garanties pour son avenir. “ Croire qu'elle puisse accepter une telle vie précaire et sans honneur, c'est exiger d'elle un suicide. ”

\* \* \*  
Mgr d'Isoard, évêque d'Annecy, prélat d'autant de talent que de courage, a dressé une sorte de catalogue des opérations entamées par la République française contre l'Eglise. Nul plus que Mgr d'Annecy n'était apte à exposer ce triste bilan car, dès le premier moment, il s'est trouvé en plein dans la lutte.

Cette guerre sourde, sans trêve, hypocrite et haineuse, a commencé, il y a cinq ans, vers le milieu de 1879, dès que la République a été dans les mains des républicains.

Voici le résumé du travail de Mgr Isoard :

Le *dernier trimestre de 1879* a vu naître quatre mesures dirigées contre l'Eglise : les curés sont chassés des commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance. Les fabriques sont astreintes, pour leur comptabilité, à des formules spéciales. Les communes sont déchargées, au détriment des fabriques, de l'indemnité de logement. Le ministre commence à chicaner avec les évêques sur les heures consacrées à l'enseignement du catéchisme.

*En 1880.*—Neuf manœuvres. La personnalité civile est enlevée aux diocèses. La loi sur l'enseignement supérieur est modifiée. La Congrégation de Jésus est dissoute. Les congrégations non-reconnues sont astreintes à la déclaration. Les chefs de la magistrature sont invités à ne plus mener leurs compagnies aux cérémonies publiques. L'aumônerie militaire est abrogée. Le repos du dimanche cesse d'être légal. Un nouveau règlement scolaire est adopté. Des entraves sont mises à l'instruction religieuse dans l'enseignement secondaire des filles. A noter pour mémoire l'exécution des décrets de la violation des couvents.

*En 1881.*—cinq manœuvres. Les crédits accordés aux maîtrises sont réduits.—On interdit aux fabriques le droit de recevoir des libéralités pour fonder et entretenir des écoles. La terre des cimetières est enlevée à l'Eglise.—L'enseignement religieux devient facultatif dans les lycées.—Interdiction aux instituteurs de prendre part aux cérémonies du culte.

*En 1882.*—Sept manœuvres. Difficultés apportées à l'exercice du culte dans les lycées.—Loi sur l'enseignement qui expulse le catéchisme et enlève aux prêtres le droit de surveillance sur l'école.—Les maires sont autorisés à interdire les cérémonies extérieures.—Le gouvernement s'arroge le droit de supprimer les successales.—Mainmise sur les meubles et objets d'art des églises.—Suppression des crédits alloués aux maîtrises des cathédrales.—Réduction des bourses des séminaires.

*En 1883.*—Trois manœuvres. Assimilation à une cérémonie exté-